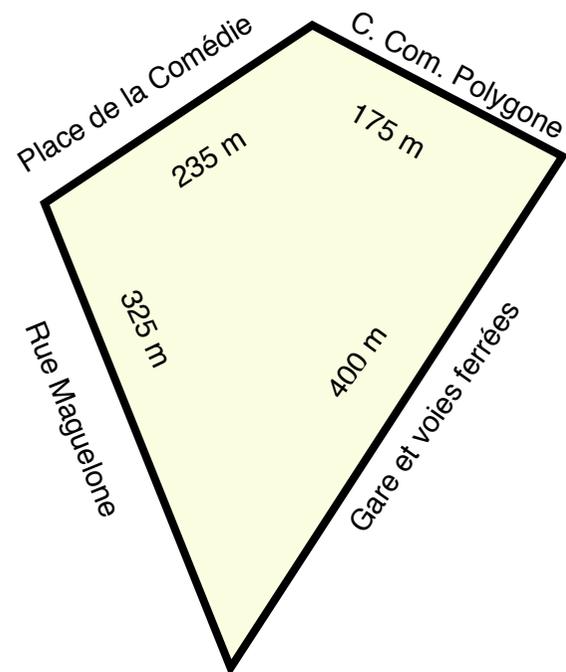


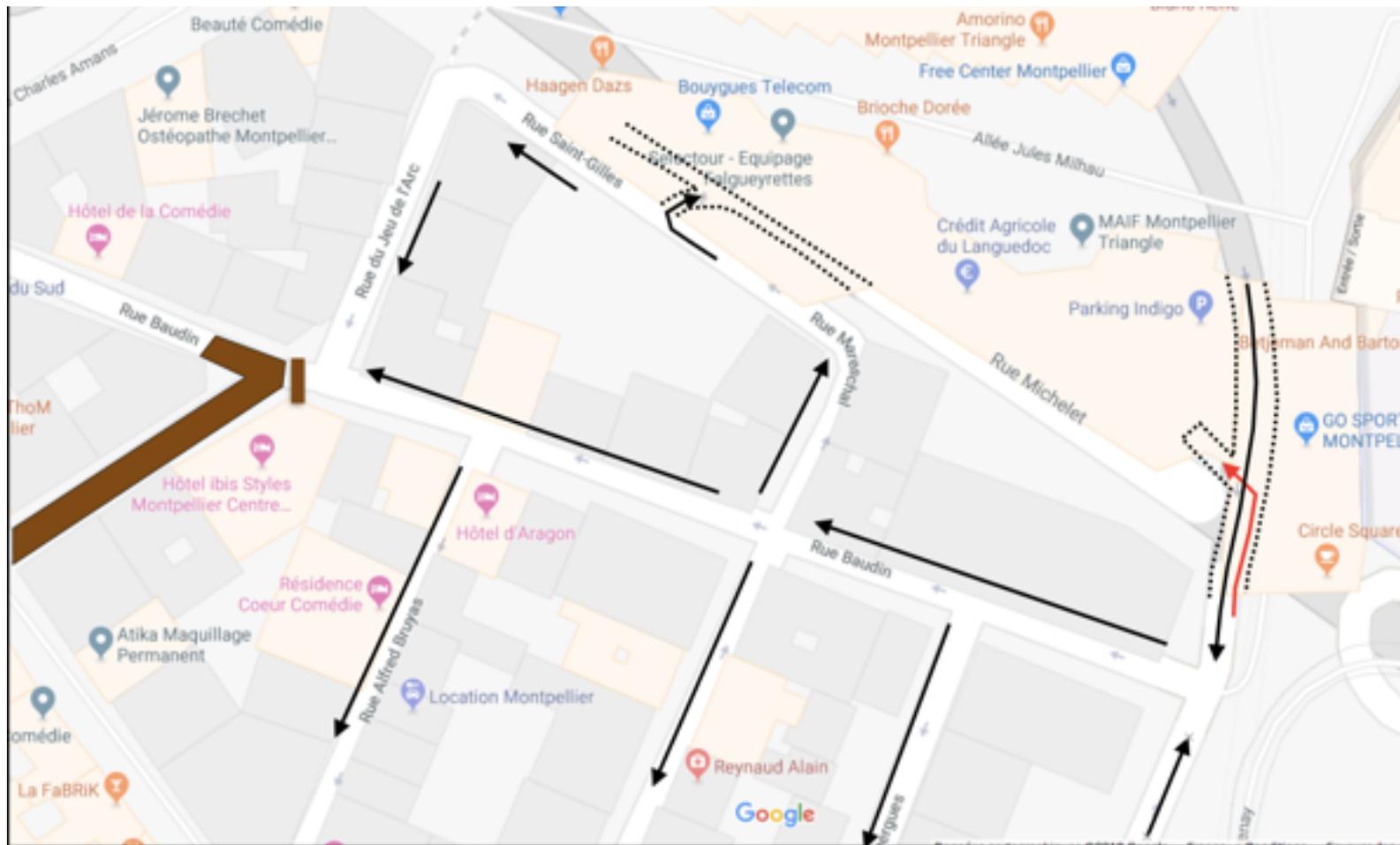
**PROPOSITIONS
D'AMÉNAGEMENT
DU PLAN DE CIRCULATION
DU QUARTIER SUD COMÉDIE**

CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER

- Zone résidentielle et commerçante située entre Gare et Comédie
- Piétonne dans sa partie nord-ouest (rue de Verdun, rue Boussairolles, rue Vanneau, rue Baudin)
- Commerces divers
- Quatre hôtels (rue de Verdun, rue Baudin)
- Une résidence pour personnes âgées
- Une école (Rue Aristide Olivier)



Ce quartier est traversé par deux axes de circulation qui n'apportent pas de bénéfices au regard du plan de déplacement de la ville et qui par contre sont à l'origine de multiples nuisances. Il s'agit donc d'analyser les modifications à apporter au plan de circulation afin d'éliminer l'une des sources de désagrément pour permettre dans un second temps des aménagements contribuant à l'apaisement de ces rues dont certaines ont vocation à être entièrement piétonnes.



LOUPE SUR la ZONE NORD-EST

En résumé :

Trois entrées : Rue du Clos René
Avenue du pont Juvénal (puis rue Boussairolles)
Quai du Palladium

Quatre sorties : Rue de Verdun
Rue Sérane
Rue Aristide Olivier
Rue Mareschal

Les premières solutions évoquées

A) Fermeture de la seule rue de Verdun (accès réservé)

Cette solution a le défaut de reporter l'ensemble du trafic sur les rues Aristide Olivier et Sérane

B) Fermeture de la rue du clos René.

- Elle a l'avantage de tarir la circulation venue de la rue Joffre et donc de n'être plus un aspirateur pour le flux venu de Victor Hugo.
- Elle supprime le transit par la rue de Verdun et une partie du transit par les rues Aristide Olivier et Sérane.
- Elle est sans effet sur le transit venu par la rue Boussairolles.

Il faut donc réfléchir aux hypothèses qui résoudraient ces inconvénients tout en respectant la fluidité dans ce secteur

Autre proposition

D

- Bornes béton
- Bornes entrée
- Bornes sortie



La modification de l'emplacement des bornes de sortie aux deux tiers de la rue de Verdun et au début de la rue Sérane autorise une zone piétonne correspondant à la définition légale (pas de stationnement) tout en laissant le dernier tiers de la rue de Verdun et la totalité de la rue Sérane autorisés au stationnement qui de fait n'est accessible que pour les résidents du secteur autorisés à franchir les bornes d'accès.